Mode d'emploi du formulaire de vote.

Ce formulaire de vote est destiné à être utilisé pour l'Assemblée Générale du Parti Pirate qui se tiendra le samedi 27 avril 2013 à Rennes.
Si vous ne pouvez être présent au moment du vote, vous pouvez malgré tout voter grâce au présent formulaire. Ce formulaire comprend deux parties : une ***attestation de vote/procuration*** *et le* ***bulletin*** *lui-même. L'ordre du jour et les documents nécessaires au vote sont communiqués dans des documents séparés fournis avec.*

Les scrutins se feront en plusieurs étapes. Il y a deux types de votes : des motions de l'Assemblée générale (résolutions, approbations...) qui seront soumis au vote à main levée, et de l'autre des votes à bulletin secret (amendements, programme, élection des membres de la Commission de contrôle (CODEC)). ***Chacun de ces votes pourra faire l'objet d'un vote par correspondance ou d'une procuration*** *donnée à un membre actif présent, dans la limite de trois procurations par présent,* ***ou d'un vote direct*** *si le membre actif est présent.*

Pour le vote par correspondance : le bulletin devra être envoyé plié en 4 dans une enveloppe scellée insérée dans la seconde enveloppe (enveloppe intérieure).

Pour les procurations : si le membre actif désire donner procuration à un membre actif présent, la procuration doit être placée directement dans la première enveloppe (enveloppe extérieure et pas intérieure).

La première enveloppe (enveloppe extérieure) devra être envoyée à :

Parti Pirate
À l'attention de la CODEC
21 Place de la République
75003 Paris

La date limite de réception des bulletins est la distribution avant le week-end. Seul le courrier arrivé au plus tard à cette date sera pris en compte, les membres doivent donc envoyer leurs bulletins suffisamment à l'avance. ***Nous recommandons d'envoyer les votes par correspondance au plus tard le 22 avril (pour la France métropolitaine)****.*

La Commission de Contrôle (CODEC) temporaire se chargera d'ouvrir les enveloppes au moment de l'Assemblée générale et de garantir l'anonymat. Les votes à bulletin non secrets (motions) se feront à main levée pour les présents, et les membres dotés de procurations se manifesteront pour qu'elles soient comptabilisées. Les autres votes et les élections (CODEC) se feront par insertion dans une urne des bulletins pliés en 4 des votes par correspondance, des membres présents, et des membres représentés. Une signature des présents sur la feuille d'émargement et la ***présentation d'une pièce d'identité*** *seront nécessaires pour participer à chacun des deux types de scrutins.*

Un seul vote par personne est autorisé.

- *Pour voter par correspondance : remplissez les feuillets du* ***bulletin*** *sans marque distinctive, puis glissez les pliés en 4 dans une première enveloppe (l'enveloppe intérieure) dépourvue de marque distinctive, et envoyez celle-ci avec l'****attestation*** *dûment remplie, datée et signée, à l'adresse ci-dessus dans une seconde enveloppe (l'enveloppe extérieure).*
- *Pour donner procuration : n'oubliez pas de remplir l'****attestation*** *en donnant pouvoir de voter à votre place à un autre adhérent, et de la glisser dans l'enveloppe extérieure ou de la lui remettre par un autre moyen.*

Dans les deux cas, joignez une ***photocopie de pièce d'identité*** *avec l'attestation ou la procuration, aux fins de vérification interne. Indiquez aussi votre prénom, nom, numéro d'adhérent et pseudo au dos de l'enveloppe d'envoi, pour notre pointage avant Assemblée générale.*

Le courrier ne sera relevé que le dernier jour, il n'y a pas de possibilité de confirmer que votre courrier est reçu avant l'Assemblée générale.

Les enveloppes ne seront ouvertes qu'à l'Assemblée générale devant les adhérents. Les justificatifs d'identité seront détruits juste après l'Assemblée générale ; les formulaires de vote seront conservés trois mois par la CODEC pour une éventuelle vérification.

Ce mode d'emploi est conforme au Règlement Intérieur (§11.4) et accompagne les bulletins de vote envoyés par E-mail à chaque adhérent, dont une copie est disponible sur le web à l' adresse : <https://docs.partipirate.org/pubarch/2013-04-27-ag/>.

PS : Pour ceux qui viennent - SVP apportez avec vous une copie de votre bulletin de vote imprimé, ainsi que les annexes si vous pensez que vous en aurez besoin. ***N'oubliez pas votre pièce d'identité.***

Attestation de vote ou de procuration.

Je soussigné

Nom	**Prénom**	N° d'adhérent (si connu)	**Pseudo (facultatif)**	**Adresse e-mail**	**Observations éventuelles**

☐ Déclare n'avoir voté qu'une seule fois, au moyen du bulletin joint.

OU :

☐ Donne procuration à : _____ (prénom nom)

☐ Si la personne qui doit me représenter n'est pas présente lors de l'AG, je souhaite déléguer ma procuration à : _____

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du Parti Pirate le 27 avril 2013.

Le _____ à _____

Signature :

Présentation du Bulletin de vote

1) Vote des Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, et Programme

Après avoir pris connaissance des projets de résolution, des rapports et des différents amendements et mesures proposés en annexe par la Coordination Nationale, cochez pour chaque motion le choix de votre vote.

Les titres de chaque amendement sont ceux fournis par les auteurs et ne reflètent pas forcément fidèlement leur nature.

Pour chaque proposition, vous pouvez cocher une des quatre cases. Les votes possibles sont les suivants :

- **OUI** : Approuver la proposition ;
- **NON** : Rejeter la proposition ;
- **À REVOIR** : Demander une meilleure formulation de la proposition (blanc ayant même effet qu'un NON) ;
- **NSPP** (Ne se prononce pas) : Ne pas prendre part au vote (blanc ayant même effet qu'une abstention) ;
- **Abstention** (aucune case cochée) : Ne pas prendre part au vote.
- **Nul** (tous les autres cas : rayure, plusieurs cases cochées, etc.) : Même effet qu'une abstention.

Les votes *OUI* / *NON* / *À REVOIR* sont considérés comme des suffrages exprimés.
On comptabilise et annonce le résultat après avoir compté les votes. La proposition est adoptée si le nombre de *OUI* par rapport au total des suffrages exprimés *(OUI* / *NON* / *À REVOIR*) est strictement supérieur à la moitié, ou supérieur ou égal au seuil dans le cas d'un vote à majorité qualifiée.

Le seuil est de 2 tiers (soit 66,66%) pour les mesures du Programme (hors mesures compatibles), et de la moitié (50%) pour les autres motions (Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, mesures compatibles avec le Programme...).

Les propositions pour le Programme sont votées en deux temps :

- Si le nombre de *OUI* pour l'entrée au Programme est supérieur ou égal à la majorité qualifiée (actuellement de 66%) du total des votes *OUI, NON* et *À REVOIR,* alors la mesure devient une mesure du Programme proprement dit, que le Parti Pirate et tous ses candidats défendront.
- Sinon, si le nombre de *OUI* pour l'ajout aux mesures compatibles est strictement supérieur à la moitié (50%) du total des votes *OUI, NON* et *À REVOIR*, alors la mesure devient une mesure compatible avec le Programme, que les candidats du Parti Pirate pourront présenter comme ayant reçu l'approbation d'une majorité des membres, mais ne seront pas obligés de défendre s'ils ne le souhaitent pas.

Vous devez donc voter deux fois pour chacune des propositions :
une fois pour son entrée au programme, et une seconde fois pour son ajout aux mesures compatibles.

2) Votes à choix multiples

Pour les votes à choix multiples, nous utilisons notre variante de la méthode de Schulze[1] décrite au règlement intérieur (§ *Scrutins internes*). La méthode de Schulze est une méthode de Condorcet[2], utilisée aussi dans notre plateforme de démocratie liquide.

Cette méthode est appliquée pour **tous les votes qui nécessitent un choix autre qu'une réponse binaire** *adopté*/*non adopté.* Cette méthode est appliquée pour déterminer le choix préféré des votants parmi une liste de choix d'une motion, ou de motions ou d'amendements concurrents.

Après avoir pris connaissance des choix proposés, classez sur le bulletin dans l'ordre de préférence.

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Méthode_de_Schulze
2 https://secure.wikimedia.org/wikipedia/fr/wiki/Méthode_Condorcet

Comment voter ?

- Mettez le rang « 1 » à votre choix préféré, puis « 2 » au second, et ainsi de suite.
- Les ex-æquos sont autorisés : vous pouvez donc attribuer le même rang à plusieurs candidats.
- Seule la différence entre deux rangs (plus grand, plus petit, ou égal) est prise en compte.
- Si vous laissez des cases vides, les candidats seront considérés comme vos moins préférés : ils auront le plus haut rang attribué plus un.
- En plus de lui donner un numéro d'ordre, vous voulez voter contre un choix, vous pouvez attribuer une croix « **×** » en plus du rang. Un seuil de 50% de croix empêche que la motion soit choisie. Les choix concernés, si aucun rang n'est donné en plus de la croix, auront le plus haut rang attribué plus deux. (Ce point est notre ajout à la méthode de Schulze).

Illustration avec 5 choix ABCDEF : Les trois exemples suivants sont équivalents :

Candidat	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
Alain	1 ❑	1 ❑	2 ❑
Béatrice	2 ❑	3 ❑	3 ❑
Charlie	2 ❑	3 ❑	3 ❑
David	3 ❑	4 ❑	5 ❑
Élisa	❑	5 ❑	6 ❑
Félix	☒	6 ☒	☒

Ces trois votes sont interprétés comme suit : A est en tête, ensuite B et C, puis D, puis E, et enfin F, avec un vote *CONTRE* sur F.

Si vous êtes opposé à l'un des choix, il est important de voter contre, sinon vous contribuerez à ce qu'il soit élu ou mis en liste d'attente.

3) Élection de la commission de contrôle

Pour l'élection de la CODEC, les candidat-e-s qui réunissent le plus de votes favorables sont élu-e-s. Les candidatures étant acceptées jusqu'au moment du vote, les candidat-e-s listé-e-s sur le présents bulletins de vote sont ceux déclarés au jour de l'envoi de cette convocation.

Si des candidatures sont ajoutées par la suite, elles seront listées par le Secrétariat National sur le forum. Pour pouvoir voter en leur faveur, il vous est demandé d'inscrire leurs noms sur le bulletin. A défaut, ou si le nom d'une personne non candidate est inscrite, le vote ne sera pas retenu mais le bulletin restera valide pour les autres candidat-e-s.

Pour vous porter vous-même candidat-e, signalez-vous auprès du Secrétariat National.

(Tous les feuillets à glisser dans l'enveloppe intérieure)

Bulletin de vote

a. Adoption des règles de procédure et désignation des animateurs de séance

Adoption des règles de procédure et désignation des animateurs de séance	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Adoption des règles de procédure †	**1**	❑	❑	❑	❑
Désignation des animateurs de séance †	**2**	N/A	N/A	N/A	N/A

b. Motions liées aux activités du Parti Pirate

Motions liées aux activités du Parti Pirate	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Ratification des objectifs du futur Parti Pirate Européen	**4,1,1**	❑	❑	❑	❑
Ratification du manifeste du futur Parti Pirate Européen	**4,2,2**	❑	❑	❑	❑

c. Amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur

Amendements Statuts & RI	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Pour l'amendement 1, classez ces trois propositions de 1 (=meilleure) à 3. Les ex-æquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE *en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus haut la méthode de Schulze modifiée).*					
Découpage géographique des sections locales					
		Préférence	CONTRE		
1 : Découpage géographique des sections locales			❑		
2 : Sections suprarégionales			❑		
Pas de changement (ni 1, ni 2)			❑		
- - -					
Correction du texte sur l'action en justice	**3**	❑	❑	❑	❑
Niveaux des sections locales	**4**	❑	❑	❑	❑
Extension de l'utilisation de la démocratie liquide	**5**	❑	❑	❑	❑

Amendements Statuts & RI	**N°**	**OUI**	**NON**	**À REVOIR**	**NSPP**
- - -					
Pour cet amendement, classez ces propositions avec un numéro d'ordre de préférence de 1 (=meilleure) à 3. Les exæquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE *en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus haut la méthode de Schulze modifiée).*					
Modification du quorum en AG					
		Préférence	CONTRE		
6 : Suppression du quorum en AG			❑		
7 : Réduction du quorum en AG			❑		
pas de changement (ni 6, ni 7)			❑		
- - -					
Adaptation des règles de révocation à la croissance du Parti	**8**	❑	❑	❑	❑
Transformation du droit de vote des coordinateurs de Sections Internes à la CN	**9**	❑	❑	❑	❑
Appartenances multiples à des Sections Locales	**10**	❑	❑	❑	❑
Garde-fou pour le Règlement Intérieur	**11**	❑	❑	❑	❑
- - -					
Refonte de la CODEC					
Pour ces amendements présentés en concurrence, classez ces propositions avec un numéro d'ordre de préférence de 1 (=meilleure) à 3. Les ex-æquos sont autorisés. Vous pouvez aussi voter CONTRE en plus du numéro de préférence. La préférée sera retenue (voir plus haut la méthode de Schulze modifiée).					
		Préférence	CONTRE		
12 : Tirage au sort de la Codec			❑		
13 : Refonte de la Commission de contrôle avec système de jurés tirés au sort			❑		
Pas de changement (ni 12, ni 13)	**-**		❑		
- - -					
Impossibilité de soutenir des fraudeurs	**14**	❑	❑	❑	❑
Stratégie électorale décidée par les adhérents	**15**	❑	❑	❑	❑
Modification du tarif d'adhésion	**16**	❑	❑	❑	❑
Principe d'égalité des citoyens	**17**	❑	❑	❑	❑

d. Amendements au programme et mesures compatibles

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Limiter le cumul des mandats dans le temps (Reformulation de la mesure existante au programme actuel)	**1**	Programme	❑	❑	❑	❑
Initiative Citoyenne	**2**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Permettre le changement de sexe	**3**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Statut de Travailleur du Sexe	**4**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Observation des inégalités liées au genre dans le cadre du travail	**5**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Lutte contre les violences faites aux femmes et contre le viol	**6**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Éducation sexuelle	**7**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Lutte contre le VIH et les IST - Promotion de la contraception	**8**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Correction de la proposition du programme sur les semences	**9**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑
Gratuité des transports en commun	**10**	Programme ---------- compatible	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑	❑ ---------- ❑

e. Autres résolutions

Clôture	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Motion de clôture de l'assemblée générale †	**1**	❑	❑	❑	❑

Note
Les motions marquées d'une dague (†) appellent la remarque suivante : le détail de la motion est susceptible d'être amendé par l'assemblée avant le vote final. Nous rappelons donc aux membres actifs votant par correspondance qu'ils ont la possibilité de voter *Ne se prononce pas*.

f. Commission De Contrôle

Candidats à la Commission De Contrôle *	
Pseudo ou nom	**Vote en faveur**
Bertrand Gajeot (Khakaoura)	❑
Christian Launoy-Durbec (Maissonier)	❑
Corine Gireau (flu-flu)	❑
Aurélien Desbrières	❑
Guillaume Gerard (Maelgar)	❑
Karine C. (Tornade)	❑
Loic Grobol (Evpok)	❑
Michel Amorosa (Amok)	❑
Virgil Roussos (SlainV)	❑
	❑
	❑
	❑
	❑
	❑
	❑
	❑
	❑
	❑

* La liste peut être incomplète, vérifiez sur le forum (http://ppir.at/90) avant de voter qu'il n'y ait pas de nouvelles candidatures. Auquel cas, ajoutez leur nom pour voter pour eux.

Ces pages sont à plier en 4 et à mettre dans l'enveloppe intérieure (sans aucune marque distinctive).

Envoi du courrier : **Parti Pirate, À l'attention de la CODEC, 21 place de la République, 75003 PARIS.**